



RAPPORT

DAKAR, 23 - 26 OCTOBRE 2017

RENCONTRE FRANCOPHONE SUR LA MARCHANDISATION ET LA PRIVATISATION DE L'EDUCATION



nevendezpasleducation.org

Du 23 au 26 octobre s'est tenue la deuxième Rencontre francophone sur la marchandisation et la privatisation de l'éducation à l'Institut de la Francophonie pour l'Éducation et la Formation à Dakar. Cet événement a réuni 107 délégués issus de 25 pays.

Cette mobilisation s'est appuyée sur l'Appel de la société civile francophone contre la marchandisation de l'éducation de novembre 2016, qui a réuni les signatures de plus de 300 organisations suivi d'une première rencontre en 2016 à l'Organisation Internationale de la Francophonie à Paris pour un état des lieux collectif et francophone face au constat alarmant de la rapide croissance des acteurs privés dans l'éducation. L'implication des acteurs privés dans le secteur de l'éducation et la marchandisation de celle-ci à des fins lucratives, a été questionnée par un réseau d'organisations de la société civile, plusieurs déclarations de l'ONU et les travaux du Rapporteur Spécial de l'ONU sur le droit à l'éducation. L'impact de cette tendance en termes de qualité des contenus éducatifs, de discrimination et d'inégalités sociales en fait un enjeu majeur pour les défenseurs du droit à l'éducation.

L'objectif de cette deuxième rencontre était donc de questionner ces effets et impacts et de faire se rencontrer davantage d'acteurs, d'horizons francophones divers afin de trouver des réponses communes aux phénomènes de croissance de la privatisation et de marchés lucratifs de l'éducation.

L'ambition de soutenir une éducation publique de qualité, afin que les personnes acquièrent la possibilité (en termes de compétences, de capacités, de désir et d'imaginaire) de se projeter dans la société et d'en définir ses évolutions, a été le fil directeur de ces quatre jours, à partir de savoirs issus de la recherche et du travail de terrain.



Sommaire

P1.	La Marchandisation de l'éducation est un frein à l'égalité	5
P2.	Responsabilités nationales et internationales	6
A1.	L'impact des politiques internationales sur les choix politiques éducatifs nationaux.....	7
G1.	Atelier : Infrastructures et fournitures scolaires	8
G2.	La marchandisation de l'éducation non-formelle : un processus aux formes multiples	8
P3.	Etat des lieux : les exemples du Cameroun et du Maroc	10
G3.	Inégalités, ségrégation et cohésion sociale.....	12
G4.	Les langues d'apprentissage	13
G5.	Le numérique dans la processus de marchandisation de l'éducation.....	13
E1.	Point de vue étatique le cas du Bénin	14
A2.	Une éducation publique de qualité, rempart à la marchandisation de l'éducation	15
P4.	Recherche : La privatisation et la marchandisation de l'école en Côte d'Ivoire	16
A3.	Conditions de travail, recrutement et formation des personnels éducatifs.....	16
G6.	Les pays en conflits ou en crise le cas du Mali.....	18
A4.	La régulation du secteur privé de l'éducation.....	18
E2.	Perspective étatique le cas du Burkina Faso	20
E3.	Perspectives interétatiques des acteurs non-étatiques dans l'éducation en Asie-Pacifique.....	20
G7.	Les écoles privées religieuses	21
G8.	Inégalités de genre.....	21
P5.	Rapport mondial de suivi sur l'éducation	22
	Programme.....	24

Explicatif des Lettres et des icones :



P = séance plénière



G = séances thématiques en groupe



A = ateliers



E = Point de vue des représentants des Etats

Merci à Karini Lefort pour l'aide à la rédaction du rapport.

Merci à Odia qui a réagi avec ses dessins en écoutant les débats.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ORGANISÉ PAR :



The Global Initiative
for Economic, Social and Cultural Rights



Paris, 16 octobre 2017

Face à la marchandisation de l'éducation, les acteurs et actrices qui s'impliquent dans la réalisation et la défense du droit à l'éducation se réunissent pour trouver des réponses collectives.

Plus de 80 organisations et représentants étatiques issus de 24 pays francophones se réuniront du 23 au 26 octobre 2017 à l'**Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation à Dakar**. Faisant le constat alarmant de la rapide croissance des acteurs privés dans l'éducation, elles tenteront d'apporter des réponses propres à préserver le droit à l'éducation gratuite et de qualité dans tous les pays.

Cette mobilisation fait suite à l'**Appel de la société civile francophone contre la marchandisation de l'éducation** de novembre 2016, qui avait réuni les signatures de plus de 300 organisations. L'implication des acteurs privés dans le secteur de l'éducation et la marchandisation de celle-ci à des fins lucratives, a été questionnée par un **réseau d'organisations de la société civile**, plusieurs **déclarations de l'ONU** et les travaux du **Rapporteur Spécial de l'ONU sur le droit à l'éducation**. L'impact de cette tendance en termes de qualité des contenus éducatifs, de discrimination et d'inégalités sociales en fait un enjeu majeur pour les défenseurs du droit à l'éducation.

La rencontre articulera des exposés théoriques et issus du travail de terrain. La **rencontre visera à trouver des réponses collectives, porteuses de sens et d'innovation**, face à la marchandisation de l'éducation. La réunion sera également l'occasion pour les acteurs francophones de commenter et d'exprimer leur opinion sur des **Principes Directeurs sur les obligations des Etats vis-à-vis des écoles privées, qui sont en cours d'élaboration**.

Cette rencontre se déroulera quelques semaines après l'engagement pris par le président français, M. Macron, et le président Sénégalais, M. Sall, à organiser une **réunion mondiale sur l'éducation** en février 2019 à Dakar. Elle s'inscrit dans un renouveau de la parole des institutions et organisations de la société civile francophone dans les débats internationaux sur l'éducation.

En novembre 2016, l'**Organisation Internationale de la Francophonie** a reconnu les problèmes inhérents à la marchandisation de l'éducation, et les 57 chefs d'Etats membres de l'organisation se sont engagés dans la Déclaration d'Antananarivo à agir pour renforcer l'éducation publique et réguler le secteur privé de l'éducation. Un **réseau informel d'organisation francophone** s'est depuis constitué pour faire le suivi de la déclaration et travailler en ce sens avec les Etats. Cette rencontre permettra de développer des axes de travail communs pour les prochaines années.

Les organismes de presse sont conviés à l'**Institut de la Francophonie pour l'Éducation et la Formation** pour la cérémonie d'ouverture de la rencontre francophone sur la marchandisation et la privatisation de l'éducation.

EN PARTENARIAT AVEC :





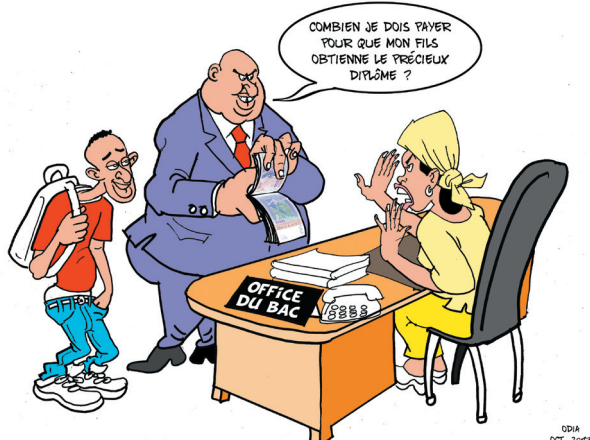
P1. La Marchandisation de l'éducation est un frein à l'égalité

Marie-France Lange, sociologue et directrice de recherche à l'Institut de Recherche pour le Développement, fait un court exposé sur l'histoire de la marchandisation de l'éducation, la question des inégalités scolaires et ses conséquences sur le droit à l'éducation en Afrique.

La marchandisation de l'éducation est le fait de transformer l'éducation en tant que bien public en bien marchand, ce qui implique non seulement que l'éducation dispensée doit être source de profits, mais aussi

qu'elle réponde aux lois du marché (concurrence, monopole, diversité des produits offerts, choix de la cible « consommateur », etc.) et à la régulation des activités marchandes (statut commercial, avantages fiscaux, etc.). Ce passage entre une éducation qui serait définie comme un bien public à celle d'un bien marchand entraîne la remise en cause des principes de gratuité et d'égalité.

La privatisation de l'éducation désigne l'intervention croissante d'acteurs privés et signifie le désengagement des autorités publiques (nationales ou déconcentrées). Cette privatisation peut relever du secteur marchand ou non marchand (par exemple, dans le cas des écoles communautaires, des écoles des parents, ou autres écoles à but non lucratif).



Enfin, il faut noter que la marchandisation de l'éducation peut prendre de multiples formes : écoles privées, cours de soutien, cours supplémentaires, etc., parfois même au sein des écoles publiques.

Elle peut aussi prendre des formes délictueuses (achat de notes, de diplômes, etc.).

A partir des années 1980, les Etats africains subissent les Plans d'ajustement structurels (PAS).

On note alors un désengagement des États des services sociaux (santé, éducation, etc.), qui se solde dans de nombreux pays africains par un recul important des taux de scolarisation.

L'échec des PAS, le recul de la scolarisation vont laisser place aux « années Jomtien » 1990-2000, puis au Forum de Dakar 2000 et aux OMD pour 2015 où le développement de l'éducation redevient un enjeu important. Le rôle de l'État est alors repensé.

Cependant, même si les États réinvestissent dans l'éducation, l'aide internationale demeure importante et incite souvent au développement du secteur privé et à l'abandon de la gratuité (la Banque mondiale par exemple promeut le recouvrement des coûts éducatifs, y compris dans le primaire, jusqu'au début des années 2000).

Si le taux net de scolarisation a augmenté dans la plupart des pays africains, le désengagement de l'État a provoqué une chute de la qualité de l'éducation. La diversification du champ scolaire entraîne de très fortes inégalités selon les établissements scolaires, en fonction de leur statut et de leur hiérarchie dans un contexte marchand concurrentiel. Ce développement rapide du secteur privé ne permet plus aux États africains de recenser et contrôler les établissements privés.

L'aire d'intervention du privé s'étend de plus en plus : ce sont aussi maintenant les écoles privées de formation des enseignants qui deviennent plus nombreuses que celles des États, comme c'est le cas des EPFEP au Burkina Faso, par exemple. Du fait de systèmes statistiques peu performants, de qualité insuffisante, et de la difficulté à recenser toutes les écoles privées, la connaissance relative aux inégalités éducatives, à leurs expressions et à leurs origines est quasi inexistante.

Cependant, si l'on parle de droit à l'éducation et non de droit à la scolarisation, celui-ci ne se limite pas à la fréquentation scolaire, ni même seulement à un droit à une éducation de qualité. Le droit à l'éducation doit

être perçu comme incluant différents concepts comme « l'égalité de traitement », « l'égalité des chances », ou « l'égalité des résultats ».

En conclusions, on observe :

- de très fortes inégalités selon les origines socioéconomiques des parents, selon les régions, selon les quartiers des villes
- une dégradation de la qualité de l'éducation dans les écoles publiques, accentuée par la « fuite » des classes moyennes qui n'ont plus de raison de les défendre
- une incapacité des États à contrôler et à organiser ce processus, mais également à impulser les actions nécessaires pour réhabiliter l'école publique



P2. Responsabilités nationales et internationales

La question de la marchandisation et de la privatisation de l'éducation est une question éminemment politique car elle interroge la manière dont nous souhaitons, en tant que citoyens et citoyennes, organiser nos sociétés. Assujettir la formation à l'emploi, placer l'éducation sur les logiques de marché, monnayer le champ des activités périscolaires revient à détourner l'éducation de son objectif principal.

La première discussion en plénière a rappelé la responsabilité des institutions financières dans l'intensification et même l'apparition du phénomène de marchandisation de l'éducation. Suite aux injonctions de Bretton Woods, les Etats africains ont perdu leur autonomie dans la gestion de la demande sociale avec les plans d'ajustement structurels. C'est à partir de ce moment là que l'aide internationale a appelé les acteurs privés à soutenir les Etats en difficultés et ont remplacés - ou du moins fortement encadrés - les experts nationaux. Les Etats africains, affaiblis et décrédibilisés, subissent encore aujourd'hui la pression des institutions financières. Si leur influence est problématique, accepter l'aide internationale reste un choix politique. Les Etats n'y sont pas contraints et devraient mobiliser davantage de ressources pour l'éducation : c'est une question de priorité.

Au sein de la majorité des pays du monde, il y a un manque de volonté politique face à l'importance d'investir dans l'éducation. Les partenariats public-privé, tant prônés par les institutions internationales, ont légitimé puis renforcé la présence des acteurs privés dans les processus de développement. En Tunisie, le système éducatif public - pourtant performant après l'indépendance - a périclité à la suite des interventions des pays du Nord; face au taux élevé de décrochage scolaire, le gouvernement ne mène aucune action pour le résorber ce qui pousse les familles à inscrire leurs enfants le privé.

Il y a un manque de contrôle du secteur privé en Afrique et lorsqu'il existe des structures, elles sont inopérantes. Au Niger, les commissions d'agrément, supposées accorder ou interdire l'existence d'écoles privées, n'empêchent pas les écoles non enregistrées de se multiplier. Dans des pays où la corruption est généralisée, les écoles privées peuvent exister sans respecter les programmes nationaux ni les conditions de travail des enseignants.



A1. L'impact des politiques internationales sur les choix politiques éducatifs nationaux

Introduction par **Luc Allaire** (secrétaire général du CSFEF), animation par **Lily Neyestani-Hailu**, spécialiste de programme en charge de politiques et planification de l'éducation de l'UNESCO.

Deux exemples de positions de la société civile face aux politiques internationales : la résolution votée en 2015 au congrès de l'Internationale de l'Éducation, l'Appel Francophone contre la marchandisation de l'éducation.

Lily Neyestani-Hailu a ensuite défendu la position de l'UNESCO selon qui la mise en oeuvre de l'ODD 4 demande l'élargissement des acteurs de l'éducation, avec la participation du secteur privé. Chacun doit avoir sa place et oeuvrer ensemble en utilisant les dynamiques internationales.

Constats :

- Au Sénégal comme dans beaucoup de pays, la Banque Mondiale a été la cause de la privatisation sans régulation.
- Les Etats sont parfois obligés de suivre certaines politiques pour des raisons de financement; par exemple, les Etats qui ne respectent pas les engagements internationaux ne sont pas éligibles au Partenariat Mondial de l'Éducation (fonds multilatéral de financement de l'éducation mondiale).
- Si les dirigeants prennent des engagements au niveau international, ils ne sont pas toujours suivis au niveau national, également par question de réalisme.
- Peu de pays africains élaborent leur propre politique sans s'inspirer des politiques internationales.

Questions :

- Comment réguler le secteur de l'éducation au sein d'États touchés par la corruption et des problèmes de gouvernance ? Que faire quand les Etats ne respectent pas leurs engagements ?
- Que proposer quand l'expérience des Objectifs du Millénaire pour le Développement n'a pas été complètement satisfaisante ?
- Comment faire dans des pays où de nombreux parents veulent un modèle différent de celui proposé par le système public (comme le Sénégal avec le modèle d'éducation arabo-islamique) ?

Propositions :

- Il faut intensifier les statistiques et études nationales pour faire le diagnostic approprié et le porter auprès des organisations internationales pour qu'ils laissent plus de marge de manoeuvre aux pays. L. Neyestani a précisé que les indicateurs internationaux restaient ambitieux afin de pousser les Etats à faire mieux; elle a cependant reconnu la nécessité et l'importance de leur contextualisation. Par exemple, en République démocratique du Congo, selon elle, les politiques internationales ont aidé à améliorer le préscolaire et la qualité.
- Les Etats africains doivent se renforcer pour se défendre contre l'imposition de politiques internationales.
- Face à la croissance du privé, il faut insérer la lutte dans les mouvements sociaux, pour être plus efficace.



G1. Atelier : Infrastructures et fournitures scolaires

Introduit par **Charles Siaba Deli**, secrétaire général du Syndicat National de l'Enseignement Primaire Public de Côte d'Ivoire (SNEPPCI), animé par **Carole Coupez**, déléguée nationale aux actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité de Solidarité Laïque



Outre les bâtiments scolaires, la question des infrastructures concerne également les services annexes (toilettes, aire de sport, eau, électricité). La situation en Côte d'Ivoire est assez emblématique du continent africain; en effet, le tour de table a permis de constater une insuffisance des infrastructures scolaires et leur inadaptation à l'enseignement et aux handicaps. La vétusté des bâtiments, le manque d'entretien et les constructions supposées provisoires exposent les apprenants et enseignants aux accidents, aux maladies (présence de dépôts d'ordures) et autres dangers liés à l'insécurité (vols).

Face au délabrement général dû à la défaillance publique en matière de bâtiments, l'Etat concède aux acteurs une partie de son pouvoir régalien en matière de construction et de gestion des infrastructures scolaires sans véritables moyens de contrôle et de vérification de la qualité. Dans des contextes corrompus, on observe parfois de faux chantiers, des constructions anarchiques, sans normes et d'ailleurs sans autorisations dans le cas où les promoteurs privés n'auraient pas été appelés par l'Etat. Pour retirer du profit, certains acteurs pratiquent des abus sur les prix des cantines, utilisent des matériaux bon marché et dangereux, etc.

Pour pallier ces dérives, l'approche communautaire a été largement louée. Prônant la construction d'écoles par les parents et les communautés, cette approche leur permet de les construire à leur proximité, avec des matériaux locaux et adaptés.

Tout comme l'environnement général des écoles, le matériel de travail fait cruellement défaut. Les kits scolaires promis par l'Etat arrivent très tard avec des contenus vides car vendus préalablement sur les marchés. En Côte d'Ivoire, M. Deli observe une flambée des prix des manuels scolaires par une rupture volontaire des stocks à la rentrée. L'achat obligatoire et annuel de manuels coûte cher aux familles : si on retrouve cette injonction dans le public, elle s'aggrave dans le privé où parfois chaque école, chaque établissement privé exigent ses propres manuels, plus chers (et en dehors des manuels agréés par l'Etat, ce qui pose le problème de la qualité de l'enseignement). Il faut envisager la régulation des kits scolaires avec les mêmes contenus pour tous (au Gabon "le cartable minimum" et en France « les essentiels de la rentrée ») et ne pas renouveler tous les ans les livres et matériel.



G2. La marchandisation de l'éducation non-formelle : un processus aux formes multiples

Introduit par **Isabelle Palanchon**, responsable du pôle Europe-International des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Actives (CEMEA) France, animé par **Mama Sow**, Président des CEMEA Sénégal

Les définitions de formel, non-formel et informel s'inscrivent dans un système de reconnaissance internationale par les institutions et permettent de voir la manière dont sont définis leurs apports respectifs. Schématiquement, on a d'un côté le formel où l'intention est de faire acquérir des savoirs dans un contexte structuré soit l'ensemble du secteur éducatif (école, formation professionnelle). De l'autre, on a l'informel qui regroupe les

apprentissages liés aux activités de la vie quotidienne, à la famille, les amis; l'informel se caractérise par un caractère non intentionnel.

A l'interface de ces deux ensembles, il y a le non formel qui comprend à la fois un mécanisme d'intention - dans l'objectif d'apprentissage - et une ouverture pédagogique à toutes les combinaisons d'apprentissage possibles. La question du lien social et de la solidarité entre les personnes est au cœur du non formel, tout comme dans l'éducation populaire avec qui il est étroitement lié. Sa particularité se trouve dans l'intention et le choix de l'apprenant, l'éducation non formelle n'implique aucune obligation d'apprentissage, de systématisation ou de certification. Cependant, plutôt que l'opposer ou le substituer à l'école, le non formel vient en complémentarité de cette dernière. Pour résumer, il représente à la fois un espace d'éducation interdépendant des deux autres, un ensemble d'acteurs éducatifs souvent associatifs et des méthodes éducatives spécifiques.



L'éducation non formelle est devenue un sujet important au regard des enjeux économiques et sociaux contemporains. Aujourd'hui par exemple, on ose parler des rétributions de l'engagement : tout ce qu'on apprend à travers la pratique bénévole et militante. Il faut cependant réfléchir à son cadre et ses limites afin de ne pas entrer systématiquement dans le formel, avec un risque d'instrumentalisation par les pouvoirs publics (à l'instar de certaines écoles communautaires devenues formelles, une fois soutenues par l'Etat). En France, la dimension des apprentissages est promue par l'action publique donc avec des incitations externes, des logiques de financement qui peuvent détourner le non formel de son objectif humaniste en l'axant sur des compétences destinées à l'employabilité. Lutter contre l'approche par compétences n'est toutefois pas nécessairement la bonne approche, qui pourrait, elle, commencer par une redéfinition de cette notion de compétences.

La division du travail en matière éducative, qu'elle soit formelle, non formelle, informelle pose intrinsèquement la question du qui fait quoi ? Derrière ces notions, en lien avec le discours de l'Europe, de l'OCDE et de l'action publique, il y a un projet politique, un projet de société qui questionne le type de citoyenneté que l'on veut construire. L'employabilité des publics touchés est devenue une visée primordiale, assignée à l'éducation. Ces considérations pour l'employabilité se font au détriment des questions de citoyenneté, fondamentales dans l'éducation non formelle.

La marchandisation du non formel dans le contexte de l'idéologie de la société de consommation remet donc en cause les aspirations citoyennes qui lui sont pourtant inhérentes. La marchandisation des activités de loisirs pose à la fois le problème de l'accès et de l'usage. Pour I. Palanchon, nous assistons au développement de pratiques de consommation de produits culturels aux dépens de pratiques de création et éloignés d'une véritable émancipation culturelle et sociale. Cette consommation des produits culturels et de loisirs s'oppose à l'éducation active qui cherche à multiplier les situations éducatives visant à placer les jeunes, adultes ou enfants en situation d'acteurs et de producteurs de culture. La déclaration universelle sur la diversité culturelle de l'UNESCO a affirmé en 2005 que « les biens et services culturels qui, parce qu'ils sont porteurs d'identités, de valeurs et de sens, ne doivent pas être considérés comme des marchandises ou des biens de consommation comme les autres ».

Dans la plupart des pays de l'Afrique Francophone (Bénin, Cameroun et Côte d'Ivoire), l'Etat forme les animateurs des loisirs éducatifs ou organise des formations (Sénégal) qui sont mises en oeuvre par les associations. L'action de promoteurs privés à but lucratif appelle une concurrence qui biaise la qualité des

¹ Le Fonds de la Société Civile pour l'Education (CSEF Civil society education fund) est un programme mondial financé par le Partenariat mondial pour l'éducation afin de contribuer à l'implication de la société civile en matière de politique, planification, budgétisation et suivi du secteur éducatif

formations et introduit des objectifs de rentabilité économique là où le non formel aspire à une augmentation des capacités citoyennes. Le rôle que doivent remplir les états dans la prescription, la définition des contenus et le contrôle de la conformité des missions d'éducation remplies par des intervenants privés est de plus en plus mis à mal.

L'enjeu principal du non formel réside dans sa reconnaissance, qui induit la reconnaissance de sa finalité humaniste et citoyenne et de ses champs d'actions, qui ne demandent qu'à être définis pour éviter son instrumentalisation. Il convient de sensibiliser les parents à l'éducation non formelle et ses bienfaits. Son utilité publique devrait être valorisée auprès des médias : dans le contexte de dérive capitaliste dans lesquelles nos sociétés se développent, mettre en avant les dimensions sociales du non formel peut être l'approche adaptée pour réhabiliter l'éducation comme moteur de transformation sociale et sociétale.

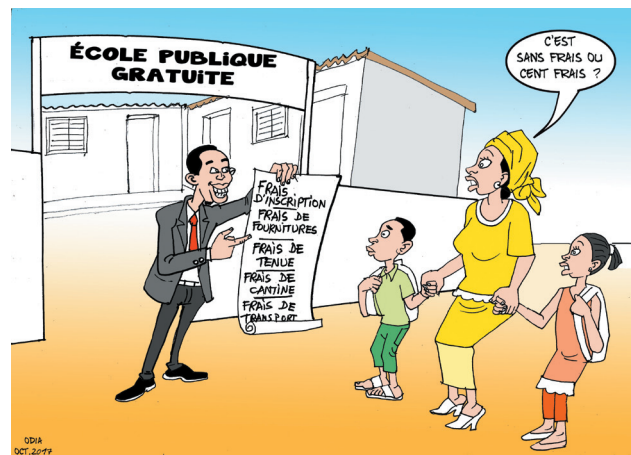


P3. Etat des lieux : les exemples du Cameroun et du Maroc

Les visages de la marchandisation de l'éducation au Cameroun : parcours, techniques, déguisements et impact, présentation de **Roger Kaffo Fokou**, secrétaire général du Syndicat National Autonome de l'Enseignement Secondaire (SNAES)

Au Cameroun, l'évolution du secteur privé dans l'éducation touche tous les niveaux même si le préscolaire est de loin le plus touché avec un taux de croissance de près de 34%² de 1996 à 2015 (contre 8% dans le public). La libéralisation de l'enseignement supérieur dans les années 90 a par ailleurs ouvert la voie à l'émergence d'instituts privés quand, au sein même du public, s'immisce des modes de gestion privé marchand dans les filières professionnalisantes.

La loi sur la gratuité n'est pas appliquée. Dans le primaire : frais de l'association des parents d'élèves et enseignants (APEE), coûts exorbitants etc., coûts exorbitants des manuels scolaires, frais de reprographie épreuves etc. Dans le secondaire, un décret de 2001 institue des frais exigibles sur le terrain et ouvertement, on exige en plus: contributions APEE, frais informatiques, achat livrets scolaires, carnets de santé, frais cours de remise à niveau, de répétition... Le maquillage des données sur le financement public de l'éducation, dont le montant est gonflé par les salaires de 53% d'enseignants travaillant dans d'autres ministères mais émargeant sur le budget de l'éducation.



Ce désengagement de l'Etat dans l'Éducation entraîne une déperdition scolaire massive qui touche plus de 50% de chaque génération à la fin du primaire, près de 70% à la fin de la 3^e année du secondaire et 95% en fin de secondaire³. Cela a trois conséquences majeures :

1. La reproduction sociale ou la sélection par l'argent
2. La fracture sociale et la précarisation des masses avec les risques d'instabilités sociopolitiques
3. La régression économique: les inégalités (genre, richesse, etc.) débouchant sur un faible dynamisme économique.

² Selon les annuaires statistiques du Ministère camerounais de l'éducation de base (MINEDUB) et des enseignements secondaires (MINESEC)

³ idem.

On impute les échecs aux individus sans se poser la question de la révision du système. Plutôt que de résoudre le problème de l'inefficacité interne du système éducatif public, l'Etat a lancé une politique de l'apprentissage sans loi d'encadrement. Au Cameroun, les lois visant à généraliser l'éducation sont peu appliquées, comme la loi sur la gratuité de l'enseignement primaire.

L'école marocaine : quel système éducatif pour quel projet de société ?

Présentation d'*Ibtissam Mzibri*, secrétaire générale du Mouvement Anfass démocratique.

En 2005, selon le Haut-Commissariat au plan⁴ du Royaume du Maroc, le pays dépensait pour chaque élève 23%⁵ du PIB par habitant (13.3% en moyenne dans les pays arabes) pourtant la déperdition scolaire est énorme (sur 100 élèves accédant à la première année du primaire, 13 obtiennent le baccalauréat) et le taux de redoublement comme le taux d'abandon sont élevés (respectivement 13% et 5,7% au primaire contre 17% et 14% au secondaire). En dépit de dépenses publiques élevées, l'école marocaine ne garantit nullement l'égalité des chances. Les "élites" envoient leurs enfants dans des établissements dont les codes et les valeurs diffèrent de ceux de la "majorité". Le privé s'intensifie et s'il garde le même rythme de croissance, la proportion d'élèves du primaire scolarisés en son sein pourrait atteindre un tiers dans une dizaine d'année et à l'horizon 2030, plus de la moitié des élèves serait scolarisée dans le privé⁶.

Projection des pourcentages d'inscriptions dans le privé au niveau primaire (2014-2038) en appliquant la moyenne de croissance sur la période 2000-2013								
Année	2000	2005	2010	2013	2020	2023	2030	2038
Pourcentage d'enfants en école primaire privée	4,2 %	5,5 %	10 %	13 %	24 %	30 %	52 %	97 %

Pourtant l'école doit obligatoirement comprendre des modules communs à tous, surtout en matière de valeurs : "l'école est le noyau du projet de société que nous souhaitons pour notre pays". Tous les élèves doivent avoir accès aux mêmes infrastructures (culturelles, sportives). C'est ainsi que la mixité sociale sera réalisée et que l'ascension sociale, via l'école, sera garantie. En outre, le Maroc doit profiter de sa croissance économique pour accompagner ses jeunes vers la société du savoir en renforçant d'une part la formation professionnelle et d'autre part, la recherche scientifique, la création culturelle et artistique.

⁴ Institution chargée de la production, de l'analyse et de la publication des statistiques officielles au Maroc (anciennement ministère du Plan et des Prévisions économiques - jusqu'à 2003)

⁵ En 2013, le pourcentage a baissé de 4 points (19,68%); à titre indicatif, le Sénégal a dépensé pour chaque élève 19,96% (2010) de son PIB et la France 18,44% (2012)

⁶ voir le rapport d'un collectif d'associations présenté au Comité des Droits Économiques, Sociaux et Culturels de l'Organisation des Nations Unies

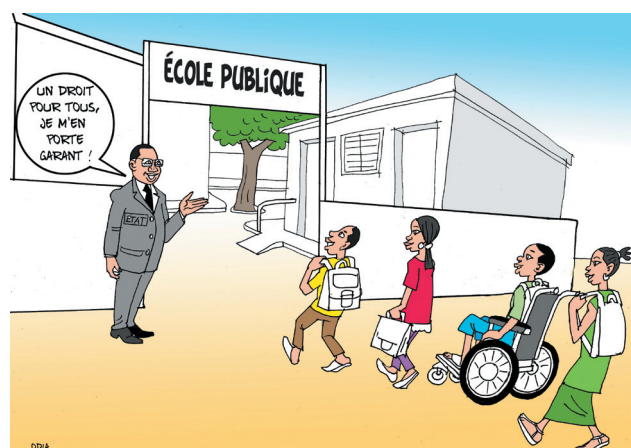


G3. Inégalités, ségrégation et cohésion sociale

Introduit par **Gratien Mokonzi**, chercheur à l'université de Kinsangani, animé par **Sylvain Aubry**, chercheur et conseiller juridique pour Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights

La marchandisation de l'éducation exacerbe les inégalités par des systèmes éducatifs à plusieurs vitesses dans lesquels les filles et les plus démunis risquent de se retrouver au niveau le plus bas. En effet, **on observe plusieurs facteurs d'inégalités dans l'éducation privée :**

- La diversité de l'offre des écoles privées peut baisser la qualité des enseignements par une exigence de formation des enseignants relativement basse par rapport au public, particulièrement au sein des écoles à bas coûts.
- Les curricula, qui ne respectent pas les programmes officiels, sont susceptibles d'aggraver les inégalités par le triomphe de la fonction utilitariste de l'éducation, dans laquelle l'individu comme sujet politique s'efface au profit de l'acquisition de compétences individuelles
- Le coût de l'éducation : "les inégalités d'éducation épousent les inégalités des revenus" et la marchandisation de l'éducation aggrave d'autant plus ces deux inégalités en ce qu'elle condamne les plus pauvres à une éducation de mauvaise qualité ou pire encore, à aucune éducation.
- La sélection à l'entrée selon le niveau, le genre, le milieu socio-culturel, religieux ou ethnique entraîne des discriminations voire une ségrégation; par ailleurs, contrairement à la plupart des écoles publiques, certaines écoles privées sélectionnent les meilleurs élèves à l'entrée. Cette pratique, très présente au Cameroun, biaise les résultats aux examens nationaux et donne aux ménages l'image d'une école privée plus performante que l'École publique. Outre le problème d'équité que pose la sélection à l'entrée, cette dernière perpétue et accentue les inégalités en condamnant les possibilités d'ascension sociale pour les plus démunis.
- La répartition géographique des établissements privés concentrés dans les grandes villes et quartiers développés se fait au dépend des ménages marginalisés



Il subsiste cependant des contre arguments :

- Le manque de ressources et d'équipements de certains établissements publics quand le privé possède davantage de matériels informatiques. Au Sénégal ou en Côte d'Ivoire, le privé accueille plus d'enfants et le public est surchargé
- Les revendications des personnels dans le secteur public, conséquences de l'incurie des gouvernements, qui perturbent la bonne tenue des cours (manifestation, grève)
- Le manque d'établissements publics dans les régions reculées
- L'accès à une éducation alternative pour certaines communautés religieuses, ethniques ...



G4. Les langues d'apprentissage

Introduit par **Nabil Ferguenis**, chargé de la communication du Syndicat National Autonome des Personnels de l'Administration Publique (SNAPAP), animé par Solange Akpo

La question de l'apprentissage des langues à l'école peut s'avérer problématique dans des pays où la diversité culturelle impose de nombreux dialectes et où la position de la population face à la langue de l'ex-colonisateur reste ambiguë. Si l'apprentissage du français ou de l'anglais peut être perçu comme un instrument de domination - et donc faire l'objet de rejet ou de critiques - elle permet également d'accéder à l'international, via leur développement, ce qui explique pourquoi certaines populations se battent pour une langue qui n'est pas nécessairement la leur. En Algérie, les établissements privés attirent les élèves grâce à l'application des programmes scolaires français et l'usage de celui-ci comme langue d'enseignement. Ces établissements parviennent ainsi à contourner l'obligation de la langue officielle et créent une élite encore plus éloignée du reste de la population. Des écoles se développent dans le contexte de la mondialisation où l'apprentissage des langues étrangères (parfois même la préparation aux concours d'universités occidentales) est un argument



marketing très fort. En République démocratique du Congo, l'attrait pour l'Europe est tel que de nombreux étudiants espèrent y vivre et travailler. Si le gouvernement congolais finance les manuels scolaires dans les quatre langues nationales⁷, certains enfants apprennent à l'école une langue qui n'est pas leur langue de communication. Finalement, au sein d'un espace national aussi vaste, le français fait office d'unificateur national en même temps qu'il produit des inégalités car tout le monde ne sait pas le parler. On retrouve le même problème au Togo ou au Sénégal riches de plus de

20 langues écrites, ce qui pose la question des moyens financiers pour les enseigner. Pour attirer les élèves, les écoles privées encouragent l'achat de manuels américains ou français (même si la francophonie est de plus en plus menacé au Maghreb, avec la montée de l'anglais). En plus de pénaliser l'édition nationale, cette pratique questionne l'adaptabilité des contenus et la domination culturelle. Des rapports préconisent la nécessité de l'apprentissage dans la langue maternelle, qui renvoie à la famille et assure une continuité dans la construction de l'identité de l'apprenant.

Cependant, la discussion a mis en exergue la nécessité d'ouvrir l'école publique aux langues les plus "populaires", afin de la rendre plus attractive. L'image positive du français dans les anciens pays colonisés demeure et l'apprentissage du français, marqueur de statut social, reste très demandé par les parents.



G5. Le numérique dans la processus de marchandisation de l'éducation

Introduit par **Pascal Gascoin**, chargé de mission numérique des CEMEA France, animé par **Line Camerlain**, vice-présidente de la Centrale des Syndicats du Québec.

Une multinationale, comme Microsoft, qui offre aux écoliers des tablettes dotées d'un système d'exploration et de logiciels imposés ne le fait pas gratuitement ; elle va récupérer un gain au travers de la collecte et des analyses de données. Google, qui ne vend rien aux particuliers, gagne pourtant de l'argent avec la vente de nos données : il surveille nos déplacements (Maps), lit nos courriels (Gmail), connaît nos centres d'intérêt (recherche web).

⁷ La loi reconnaît quatre langues nationales : lingala, swahili, kikongo et tshiluba

Au Sénégal, le gouvernement pense que le numérique peut être utilisé pour pallier le manque d'école et d'enseignants. Cette utilisation pose la question de la dépendance vis-à-vis du numérique et de l'utilité de l'enseignant traditionnel. L'utilisation de cours en ligne peut conduire à un risque de standardisation des contenus éducatifs alors que chaque classe, chaque élève est différent. D'un autre côté, elle peut également servir à atteindre des régions reculées; mais si la formation peut être une piste, l'école publique sénégalaise n'a pas les moyens de se doter de matériel suffisant, souvent coûteux, et l'Etat passe donc marché avec le privé. En France, l'administration impose des logiciels pour les cahiers de texte de la classe, les relevés d'absences, les bulletins de notes. Ces outils sont fabriqués par des entreprises privées et on ne sait pas ce qu'elles font de ces données (ou ce que l'administration en fait).

La fonction régalienne de l'Etat devrait permettre une régulation des services éducatifs afin de se protéger sa population des grands groupes privés qui cherchent à récupérer leurs données pour mieux connaître leurs pratiques de consommation. Enjeu économique majeur, la collecte de données des élèves est également une arme qui rend non seulement riches mais aussi puissants les groupes de l'information et de la communication; forts de leurs poids, ils s'immiscent alors dans l'école et les pratiques pédagogiques tout en disposant de la possibilité de récupérer encore davantage de données.

Des associations cherchent au contraire à faire un internet "propre", sans programme caché, comme le réseau Framasoft qui propose toutes sortes de logiciels libres. L'idée est de mettre ses ressources en commun et gratuitement, de partager la connaissance. Par exemple traduire des cours ou des articles dans des langues peu rentables. Ainsi posée comme alternative, l'économie du libre est pertinente, elle seule est au service de la pédagogie sans arrière pensée de commerce ou de contrôle. Il faut former les enseignants et donner du sens à la formation en partant de leur besoin réel et des utilisations réalistes de l'outil informatique.



E1. Point de vue étatique | le cas du Bénin

Présentation de **Mariam Chabi Talata Zime Yerima**, directrice de l'enseignement secondaire général (DESG) du Ministère des enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle du Bénin

Le nouveau gouvernement⁸ du Bénin a introduit des réformes au sein du système éducatif dans le but de rendre le secteur public plus attractif face à la croissance de la privatisation de l'éducation :

- Suspension de toute création d'établissements privés et publics afin de faire un bilan des établissements existants car au Bénin, les établissements -qu'ils soient publics ou privés- se créaient selon un processus anarchique
- Réouverture des écoles normales fermées 19 ans plus tôt en raison des plans d'ajustement structurels
- Tentative de rationalisation de la formation et du système d'examen des enseignants.
- Redéploiement des personnels enseignants sur tout le territoire : aujourd'hui, tous les enseignants seraient obligés d'aller dans les zones rurales
- Renforcement de la formation des chefs d'établissement à la gestion et l'élaboration des projets d'établissement en partenariat avec l'AFD (Agence française de développement)
- Interdiction des cours particuliers payants
- Renforcement de la motivation des enseignants au travers de 8 arrêtés

⁸ Gouvernement de Patrice Talon, Président de la République du Bénin depuis le 6 avril 2016

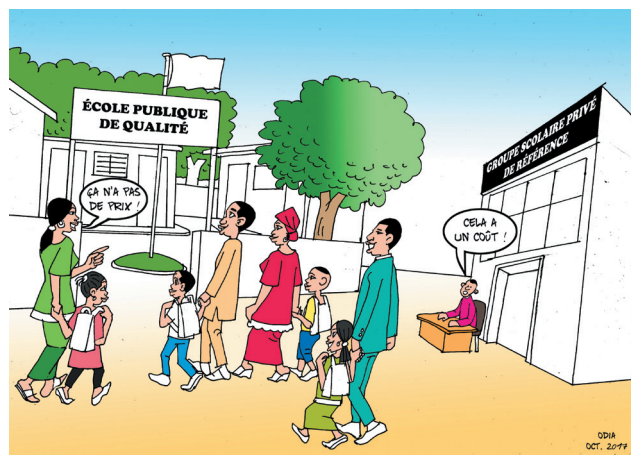


A2. Une éducation publique de qualité, rempart à la marchandisation de l'éducation

Introduction par **Slim Ghriss**, délégué Afrique du nord du CSFEF et membre du syndicat général de l'enseignement de base (SGEB-UGTT, Tunisie), animé par **Hélène Rama**, présidente de Femmes éducation culture santé et développement en Afrique (FECSDA)

L'introduction a suscité l'unanimité concernant les cinq composantes incontournables d'une éducation publique forte et de qualité :

- Les apprenants : garantir un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit (sans frais de scolarité ni coûts indirects) et de qualité
- Le personnel éducatif : investir dans une formation initiale et continue de qualité, accroître le nombre d'enseignants qualifiés, garantir des conditions de travail décentes
- Les moyens financiers : l'Etat devrait allouer au moins 6% du PIB ou 20% du budget national
- Les contenus éducatifs : délivrer des supports pédagogiques sensibles au genre et au développement durable; dès le secondaire, diversifier l'offre scolaire publique
- Les infrastructures et équipements : fournir un cadre d'apprentissage non violent, inclusif et efficace, établissements adaptés aux deux sexes et aux handicapés



Les discussions ont développé quelques axes pour réhabiliter l'offre d'éducation publique :

- L'importance du financement domestique de l'éducation publique : lutte contre l'évasion fiscale et la corruption, responsabilisation des entreprises pour le financement des services sociaux de base par les entreprises d'exploitation des ressources, arrêt des subventions publiques pour le privé. Pour de nombreux participants, il ne faut pas seulement arriver à diminuer le financement public des écoles privées mais bien atteindre la fin complète de ce processus.
- Des enseignants qualifiés vont créer un cercle vertueux autour de l'éducation publique (voir l'atelier 4 sur les personnels éducatifs)
- Responsabiliser tous les acteurs et actrices de l'éducation (syndicats, enseignant.es, ONG et associations, familles et parents d'élèves), les informer sur leur droit et favoriser le dialogue social, apporter des réponses collectives et opérationnaliser les alliances et les partenariats entre l'Etat, les autorités déconcentrées et la société civile
- Rendre l'éducation publique attractive et redonner confiance aux parents : communiquer davantage, montrer des exemples de réussite, faire des campagnes de sensibilisation auprès des populations et enseignants, développer « une adhésion » à une éducation publique nationale. La nécessité d'améliorer la perception de l'école publique a été évoquée maintes fois. Dans certains pays, les ménages n'ont plus confiance dans l'école publique dont l'image est de plus en plus dégradée.



P4. Recherche : La privatisation et la marchandisation de l'école en Côte d'Ivoire

Présentation de **Claude N'Guessan Koutou**, enseignant-chercheur à l'université Félix Houphouët Boigny de Abidjan-Cocody.

Impulsée par l'Internationale de l'Éducation et le CSFEF, cette étude montre le faible niveau de recrutement et l'insuffisance de formation des enseignants du privé en Côte d'Ivoire, des structures privées ne respectant pas les normes nationales et une mauvaise régulation du secteur privé. Ces carences pèsent sur les résultats scolaires, inférieurs à ceux du public, et le taux d'alphabétisme (53%) qui rend la population facilement manipulable. L'insuffisance d'une culture syndicale chez les personnels, la relative indifférence de la société civile pour les questions liées à l'école peuvent être combattues. Les réseaux sociaux peuvent aussi être utilisés comme moyen de sensibilisation.

Pour contourner les menaces qui pourraient permettre au privé de s'étendre, Claude Koutou a proposé des stratégies pour réorienter les investissements de l'Etat dans l'éducation publique :

- Plaidoyer auprès des bailleurs de fonds et des partenaires du développement pour influencer positivement les interventions de l'Etat dans le secteur public
- Plaidoyer auprès des parents d'élèves pour accroître leur implication dans l'école publique : campagnes de sensibilisation de proximité et vulgarisation des résultats scolaires (publics/privés) à travers les médias et les réseaux sociaux.
- Revoir les conditions de création et d'existence des écoles privées : dynamiser les structures de contrôle, sanctionner les écoles "médiocres" et renforcer le niveau de compétences des enseignants



A3. Conditions de travail, recrutement et formation des personnels éducatifs

Introduit par **Sidi Boudide**, Secrétaire Général de l'Enseignement Secondaire (SNES), animé par **Jean-Hervé Cohen**, Président du Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation (CSFEF)

La privatisation de l'éducation a des conséquences sur les personnels : précarisation du travail, pression de la hiérarchie, santé au travail, définition des programmes scolaires, cohésion de la profession.

Le désengagement de l'Etat dans l'éducation frappe la carrière de l'enseignant d'une absence de sécurisation. En République démocratique du Congo, les budgets trop faibles dans l'éducation induisent une précarité de la profession enseignante, qui devient de moins en moins attractive. Au Niger par exemple, la mauvaise gouvernance limite la gestion optimale des ressources financières et humaines disponibles, déjà très limitées. Face à des conditions de travail aussi mauvaises, certains complètent leur salaire dans le privé et assurent des cours de soutien. Dans ce contexte, s'ils peuvent être considérés comme des acteurs de la perpétuation d'un système porteur d'inégalités scolaires - et donc sociales - ils sont aussi victimes de la valeur marchande de l'éducation et du rapport de consommation qui en découle pour les élèves et les parents. En Algérie particulièrement, le phénomène des cours particuliers est une conséquence des conditions de travail dans l'école (surcharge des classes, violence, surcharge du programme et des emplois du temps, etc.) et de la situation sociale de l'enseignant (salaire, statuts, logement, etc.). Au sein même du milieu enseignant, il faut porter l'unité syndicale, rompre avec la ségrégation dans la fonction, se solidariser et créer des mouvements sociaux dynamiques pour trouver avec les décideurs des alternatives à la marchandisation de l'éducation.

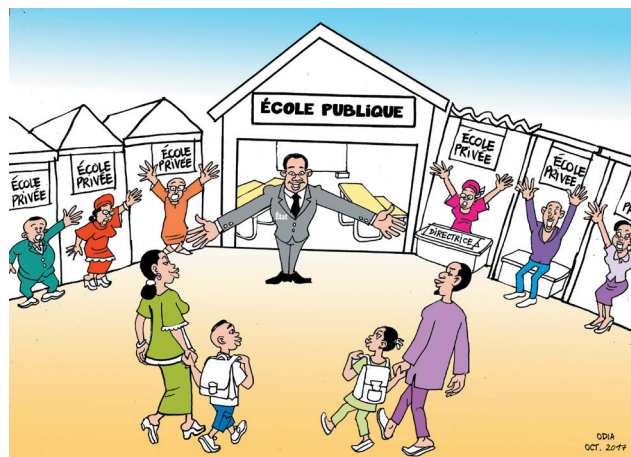
L'atelier a mis en exergue la nécessité de créer un front commun pour :

- Garantir des conditions de travail décentes
- Disposer d'un bon système de protection sociale
- Promouvoir l'incitation à la fonction enseignante : dans certains pays une prime est allouée
- Œuvrer pour un plan de carrière motivant des enseignants et abolir les contrats précaires
- Harmoniser les grilles indiciaires pour les mêmes grades avec les secteurs de la fonction publique

Centrale dans la transmission du savoir, la formation des enseignants est un enjeu majeur. Or, on peut observer un niveau de recrutement excessivement faible dans pléthores d'écoles privées, parfois même des recrutements sur de simples recommandations, sans qualifications requises. Que ce soit au sein du privé ou du public, l'exigence d'une formation de qualité devrait s'appliquer à tous les personnels éducatifs; y compris pour les métiers du non-formel, précarisés et disqualifiés par la fonction utilitariste de l'éducation comme bien marchand. Par ailleurs, afin de promouvoir l'égalité des chances de réussite au sein du corps enseignant, la transparence dans les processus de recrutement devrait être obligatoire.

Le faible niveau de recrutement demandé particulièrement dans le privé pose la question des écoles privées de formation, qui accueillent les futurs enseignants du privé. Suivant la logique marchande de recherche de profit, plus les formations sont courtes, moins elles coûtent et cela pèse sur la qualité de l'enseignement. L'exigence de qualité de la formation dans les processus de recrutement devraient être obligatoires et harmonisés dans le secteur public et privé. L'Etat doit être seul pourvoyeur de formation des personnels éducatifs. Les discussions ont valorisé quelques recommandations :

- Promouvoir ou élaborer un code de déontologie de l'Éducateur
- Allier la formation initiale à la formation continue, certificative pour les non diplômés
- Adapter la formation aux contextes locaux et aux besoins des apprenants et permettre aux enseignants une liberté pédagogique
- Abandonner le système d'évaluation des performances au profit d'une évaluation responsable
- Recycler et mettre à jour les formateurs d'enseignants





G6. Les pays en conflits ou en crise | le cas du Mali

Introduit par **Mahamadou Ongoiba**, coordonnateur national de la Coalition des organisations de la société civile pour l'éducation pour tous au Mali, animé par Delphine Dorsi

Depuis l'avènement de la démocratie dans les années 90, les injonctions de Bretton Woods ont ouvert la voie aux acteurs privés pour pallier les carences de l'offre étatique sociale. La faible capacité de l'Etat à contrôler le secteur de l'éducation est exacerbée par l'affairisme entre les promoteurs privés et les responsables étatiques et transforme durablement l'éducation en un bien de consommation.

Depuis 2012, le Mali connaît une crise politico-sécuritaire qui a sapé l'ensemble des secteurs sociaux. La fin du Programme décennal de développement de l'éducation en 2014 a laissé place à un programme intérimaire de gestion du système éducatif, depuis régi sur un mode d'urgence qui ne permet pas un développement réel du secteur, notamment car la priorité est donnée aux dépenses de guerre. Les régions touchées par les conflits ont vu leur population se déplacer massivement dans les zones riveraines. Le nombre d'élèves par classe a explosé et la forte demande scolaire liée à la démographie multiplie les créations d'écoles privées pour accueillir le flux d'apprenants.

Si l'éducation est un droit fondamental, elle l'est d'autant plus en situation d'urgence : d'une part car elle peut aider à sauver la vie, en apportant une protection physique, psychologique et cognitive ; d'autre part, car son approche intersectorielle permet d'impacter positivement d'autres aspects du quotidien. Une éducation de qualité encourage la tolérance, la résolution de conflit et la reconstruction sociale. Si l'on ne fait pas de l'éducation une priorité, les enfants sont négligés, vulnérables aux dangers et à l'exploitation. Au Mali, le coup d'Etat couplé à la crise ont créé un vide institutionnel or, le manque d'implication de l'Etat et la logique marchande des acteurs privés fait obstacle au déploiement d'une éducation de qualité et ouverte sur le monde, particulièrement par le recrutement de personnels éducatifs non-qualifiés. Wolfgang Leumer, directeur du Fonds de la société civile pour l'éducation¹, note que le corps enseignant particulièrement malmené, perd ses repères dans un contexte de conflit.

En zone de conflit permanent, la déperdition scolaire augmente fortement avec des conséquences plus graves sur les filles, qui ne peuvent pas aller à l'école pour des questions de sécurité.



A4. La régulation du secteur privé de l'éducation

Atelier introduit par **Mona Bernadel**, secrétaire aux affaires juridiques de l'Union Nationale des Normaliennes d'Haïti (UNNOH), animé par **Delphine Dorsi**, coordinatrice exécutive de l'Initiative pour le Droit à l'Éducation

L'intervention de Mona Bernadel sur Haïti met l'accent sur un paradoxe : en dépit des lois nationales et de la ratification des conventions internationales, la création d'une école privée en Haïti reste libre tant que la taxation est respectée. Le déficit d'enseignants et la prolifération d'écoles privées (80%) aggravent les problèmes de l'accès et de la qualité de l'éducation.

La discussion a permis de dégager quelques défis et propositions sur ce sujet.

→ → →

DEFIS	SOLUTIONS
Absence de texte juridique pour le fonctionnement et/ou l'ouverture des écoles privées (contrôle)	• Législation du privé alignée sur le public (rationalisation de la carte scolaire, conditions de travail des enseignants ...) • Obligation de programmes et manuels scolaires identiques pour le privé et le public; examen national commun • Régulation des frais indirects • Normes pour assurer le respect des droits de l'enfant • Création de quotas au sein des écoles privées pour l'accueil d'enfants issus de groupes marginalisés
Non application des lois nationales et des décisions de justice	• Mise à jour régulière des textes de lois régulant les acteurs privés ou systèmes éducatifs car le contexte de la privatisation / marchandisation de l'éducation évolue rapidement (ex: mise en place d'un comité de gestion et de veille des écoles privées comme au Togo) • Se mobiliser pour exiger l'application de la Constitution qui contient les principes de gratuité et de qualité de l'éducation (dans la plupart des pays) • Réponse politique en soutenant des élus et partis politiques qui défendent l'école publique • Mise en place d'un Etat de droit
Corruption et conflits d'intérêts, problème de gouvernance empêchent la régulation et le contrôle, car certains membres du gouvernement sont en lien avec ou possèdent des écoles privées. Des promoteurs privés sont au gouvernement	
Financement des écoles privées par le public	• Diminution graduelle du financement du privé au profit du public, à l'instar du Rwanda, qui ferme progressivement les écoles privées • Soumettre le financement du privé à des conditions comme au Burkina Faso
Non implication, manque de participation des parents et des syndicats dans le contrôle du privé.	Sensibilisation et campagnes de plaidoyer, notamment pour l'exercice du droit syndical, la liberté d'expression.
Contraintes liées à mondialisation et aux logiques de marché	Le combat ne se situe pas seulement au niveau des Etats mais également à l'international d'où la nécessité de coalitions nationales, globales pour imposer un rapport de force au capitalisme et à l'Etat.



E2. Perspective étatique | le cas du Burkina Faso

Par **Karim Kaboré**, directeur de l'éducation privée et des partenariats du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation du Burkina Faso.

Commence sa présentation ainsi : *“Conscient de la faiblesse de ses ressources, l'Etat a besoin de toutes les énergies et, en l'occurrence, du secteur privé pour l'aider à relever le défi d'une éducation de qualité pour tous”*. Le Burkina Faso peine à satisfaire les attentes éducatives de sa population : l'option de l'Etat et des ministères en charge de l'éducation est de se faire accompagner par les promoteurs de l'enseignement privé, dans un cadre partenarial doté de dispositifs de veille permanente. K. Kaboré souligne que l'Etat n'a pas d'autres choix que de faire avec l'expertise du privé en laissant celui-ci exceller là où il l'estime pertinent et nécessaire. Si le Burkina Faso enregistre des taux d'élèves dans le privé relativement élevés, la signature des conventions entre l'enseignement privé et l'Etat permettrait à ce dernier de plafonner les frais de scolarité et d'affecter à sa charge des élèves dans les établissements privés conventionnés à des coûts modestes, en d'autres termes, de minimiser les risques et effets de la marchandisation de l'éducation. Fort de ces conventions, l'Etat a mis en place un autre dispositif réglementaire avec le décret du 29 juillet 2010⁹ qui, complété par un cahier des charges, clarifie et précise les rôles, droits, devoirs et obligations de tous les acteurs et parties prenantes dans la gestion de l'enseignement privé. Par ailleurs, l'Etat a le droit de contrôler l'ensemble des acteurs privés sur n'importe quel processus (pédagogique, financier etc.) afin de garantir une éducation de qualité. K. Kaboré estime que l'Etat fait des efforts en matière d'éducation en laissant peu de manoeuvres au secteur privé et en augmentant le budget alloué à l'éducation (de 2015 à 2017, il est passé de 16% à 19,5%¹⁰).



E3. Perspectives interétatiques | des acteurs non-étatiques dans l'éducation en Asie-Pacifique

Par **Gwang-Chol Chang**, directeur (p.i) du bureau régional de l'UNESCO à Dakar

Selon les tests du PISA, les pays les plus avancés et les plus en retard se trouvent en Asie donc les variations sur le continent sont très importantes. En matière de privatisation de l'éducation, on retrouve les défis rencontrés en Afrique, de manière parfois plus flagrante. A Macao et à Hong-Kong, on observe près de 100% d'élèves scolarisés dans le privé quand la Corée du Sud, l'Indonésie et Taïwan voient ce pourcentage osciller entre 30 et 40%. La Corée du Sud a développé son système éducatif suivant une trajectoire d'élitisation, puis de massification pour finir par l'universalisation; si le primaire est presque exclusivement une offre publique, le supérieur appartient à 75% au privé.

Sur la base des études menées dans cette partie du monde, notamment à la question “pourquoi engager les acteurs non-étatiques ?”, Gwang-Chol Chang fait le constat que l'ODD 4 ne pourra être atteint sans la participation du privé en Asie-Pacifique. Il note que ces acteurs sont essentiels et nécessaires, tant pour le financement de l'éducation que l'offre éducative : ce sont parfois les seuls prestataires dans certaines zones (Par exemple, au Bangladesh, l'ONG Brac essaye de servir les populations défavorisées et vivant dans des zones reculées, que le secteur public ne dessert pas).

En Asie, de nombreux Etats subventionnent une part du secteur privé dans l'éducation et restent souvent très tolérants quant à la contribution des prestataires non étatiques dans l'éducation.

⁹ décret n°2010- 386/PRES/PM/MESSRS/MEBA/MASSN du 29 juillet 2010

¹⁰ Direction de l'Administration et des Finances du Ministère de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation du Burkina Faso (DAF/MENA)



G7. Les écoles privées religieuses

Introduit par **Hamidou Dia**, socio-anthropologue, chargé de recherche à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), animé par **Saïp Sy**, Administrateur National de Programme (Alphabétisation et éducation non formelle) à l'UNESCO Dakar

Dans le contexte africain, des progrès importants ont été réalisés en matière d'accès à l'école et de lutte contre les inégalités. Cependant, en matière d'accès et d'équité, des défis restent à relever et prennent une autre dimension avec l'expansion du privé : aujourd'hui en Afrique, il y a 22¹¹ millions d'enfants dans le privé et les écoles religieuses en sont une composante importante.

Il y essentiellement 3 grandes familles d'enseignement religieux : catholique, protestante, islamique.

A Madagascar, face à une école publique pauvre en infrastructures, l'école luthérienne est la seule à faire de l'éducation inclusive. L'école protestante s'efforce de s'implanter dans des endroits éloignés mais on observe une volonté de propagation religieuse. En Tunisie, le manque de transparence au sein des écoles religieuses commence à devenir problématique. Le primaire n'est pas laïque et les raisons d'existence des écoles privées confessionnelles sont largement questionnées; dans une partie de ces écoles, ce ne sont plus les enseignants qui enseignent mais les religieux. Au Sénégal aussi, les écoles islamo-arabes sont en train de proliférer dangereusement sans que l'Etat n'ait de regard sur ce qui s'y passe.

Dans la plupart des pays, il existe un cadre juridique insuffisant par rapport au rôle de l'Etat dans l'éducation et la présence de ces prestataires privés. De manière globale, il convient de réguler les écoles privées religieuses à l'image de l'ensemble des écoles privées. Le Sénégal est en train de voir comment réguler ces écoles confessionnelles car, ainsi que l'ont souligné la plupart des participants à l'atelier, on ne peut les supprimer sous peine d'augmenter le nombre d'enfants exclus du système scolaire. Si les défenseurs de l'éducation publique pensent souvent en terme de l'offre fournie par l'Etat, il faudrait reconsidérer le système éducatif en terme de demande. Pour limiter la prolifération de ces écoles privées, en plus de les réguler, il faudrait prendre en compte la demande éducative de la population dans le renforcement de l'école publique.



G8. Inégalités de genre

Atelier introduit par **Marie-France Lange**, animé par **Massiami Nathaly Soumahoro**, ActionAid International

L'étude des inégalités scolaires selon le genre est relativement récente d'où la non-reconnaissance de ces inégalités et l'absence de politiques publiques destinées à les résorber. C'est à partir des années 90 que des politiques spécifiquement orientées pour favoriser l'accès des filles à l'école sont mises en œuvre, même si subsistent en Afrique des inégalités scolaires de genre encore importantes. Si l'accès à l'enseignement primaire tend à devenir paritaire dans la plupart des pays (particulièrement en milieu urbain), les inégalités scolaires dans l'enseignement secondaire n'ont quasiment pas baissé depuis plus de 20 ans, surtout dans l'espace francophone.

Quel est l'impact du coût de la scolarisation sur la scolarisation des filles ? Comment s'effectuent les arbitrages financiers des parents au sein d'une fratrie ?

Le premier problème est celui du coût de l'éducation ; les investissements des familles sont toujours orientés davantage vers les garçons. Si le coût est trop élevé, les parents vont renoncer à financer les études des filles.



¹¹ Rohen d'Aiglepierre (2013), *L'enseignement privé en Afrique subsaharienne : enjeux, situations et perspectives de partenariat public-privé*, AFD, collection à savoir, 158p

Cela peut s'avérer d'autant plus grave si les filles cumulent les handicaps, selon le contexte, en fonction de leur ethnie, leur classe sociale ou encore leur religion. Pour le secteur non marchand, notamment au sein des « écoles communautaires » où les parents paient, ces derniers ont tendance à ne recruter que des enseignants de sexe masculin et à scolariser prioritairement les garçons; on note que ce sont souvent les hommes qui financent ces écoles, et donc qui vont décider des orientations éducatives.

La croissance rapide des acteurs privés dans l'éducation risque d'annuler tous les efforts fournis en faveur de la scolarisation des filles.

Quel est l'impact d'une offre de mauvaise qualité sur la scolarisation des filles ?

L'enseignement privé - qui tend moins à unifier la Nation que répondre à la demande des parents et aux exigences du marché - prodigue une éducation homogénéisée dénuée de contextualisation et limitée aux compétences de base et/ou peu ouvertes sur l'international. Peu portée sur l'ouverture d'esprit et la tolérance, la marchandisation de l'éducation peut aggraver les inégalités de genre par le triomphe de la fonction utilitariste de l'éducation, dans laquelle l'individu comme sujet politique s'efface au profit de l'acquisition de compétences individuelles. Non seulement ce nouveau paradigme n'impose pas une lecture de la société qui permettrait de lutter contre les inégalités de genre mais il place l'individu seul face à son échec; les femmes pourraient apparaître comme les responsables de leur faible accès à l'école.

De manière globale, les inégalités scolaires de genre sont visibles aussi bien dans le public que dans le privé, mais les raisons évoquées plus haut montrent qu'elles s'aggravent sans un système éducatif public fort et équitable. Toutefois pour Aissata Sall, cette question de genre n'est seulement du ressort de l'Etat, il convient d'agir au niveau de la famille pour faire évoluer les mentalités.

Un des moyens pour y arriver commence aussi par l'école, et notamment l'école publique qui peut fournir au niveau national des "programmes et supports pédagogiques sensibles au genre", l'égalité des sexes, les Droits de l'Homme, la culture de paix et de non-violence, la citoyenneté, l'interculturalité et le développement durable devraient faire partie intégrante de la formation des enseignants et enseignantes. Ces dernières manquent d'ailleurs dans le secteur public comme dans le privé, les jeunes filles n'ont donc pas nécessairement d'exemples.



P5. Rapport mondial de suivi sur l'éducation

"Rendre des comptes dans l'éducation : tenir nos engagements"

Présenté par **Nicole Bella** statisticienne et analyste principale des politiques du rapport mondial de suivi sur l'éducation de l'UNESCO

L'édition 2017/18 du Rapport mondial de suivi sur l'éducation de l'UNESCO (GEM) met l'accent sur la responsabilité des gouvernements pour garantir une éducation universelle de qualité et souligne qu'il est indispensable de rendre des comptes pour atteindre cet objectif. Régulation, transparence, veille sur certains acteurs sont à la page de ce nouveau rapport produit par l'équipe indépendante de l'UNESCO, son lancement public concomitant à notre rencontre et son thème étant particulièrement en résonnance avec nos enjeux nécessitait un lancement de celui-ci à Dakar, au sein même de notre Rencontre francophone sur la privatisation et la marchandisation de l'éducation.

Le lancement international du rapport mondial de suivi sur l'éducation 2017/2018 a eu lieu pendant notre Rencontre le 24 octobre 2017. Il y a deux ans, les pays et l'ensemble de la communauté internationale ont décidé d'adopter les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) parmi lesquels l'objectif 4, qui a trait à l'éducation. Ce dernier est très important car "non seulement l'éducation est un droit humain fondamental

mais ce droit à lui tout seul ouvre également l'accès à d'autres droits" insiste N. Bella. Il est composé de 7 cibles dont l'enseignement primaire et secondaire. Or encore aujourd'hui, 264 millions d'enfants ne sont pas scolarisés et la majorité sont en Afrique subsaharienne. L'achèvement du secondaire est un défi majeur et que les Etats doivent relever.

La cible 2 met en exergue l'importance de l'éducation dans la petite enfance, qui est le "fondement de l'apprentissage : ce qui se passe pendant la petite enfance a forcément un impact pour la suite" souligne N. Bella. Plus tôt l'apprentissage a lieu, mieux c'est pourtant ce niveau scolaire est peu équitable car entre 2010 et 2015, les plus riches avaient 5 fois plus de chances d'aller à l'écoles que les plus pauvres en Afrique subsaharienne.

En 2015, le rapport mondial qui existait déjà pour l'Education pour Tous a vu son mandat renouveler pour continuer à faire son travail de suivi ; pourquoi est-ce si important ?

Adopter des objectifs n'est pas suffisant, ils faut que les Etats mettent en oeuvre des politiques nécessaires pour leur réalisation : faire un suivi des progrès en matière d'éducation permet d'amener la communauté internationale à rendre compte de la manière dont les pays respectent leurs engagements. La redevabilité de l'éducation est le thème central du rapport : elle ne devrait pas être une fin en soi mais un moyen d'améliorer les systèmes éducatifs. L'obligation de rendre des comptes permet de voir qui est responsable de quoi et de quelle manière les problèmes peuvent être réglés. Si l'éducation est une responsabilité partagée, l'Etat en demeure le premier responsable et a seul l'obligation de rendre des comptes (pour demander des comptes aux enseignants, il faut s'assurer qu'ils ont eu préalablement toutes les conditions propices à un bon enseignement). Les Etats ont pris les engagements légaux pour ouvrir le droit à l'éducation à leurs citoyens, ils sont donc redevables dans la manière dont ils vont mettre en oeuvre ce droit. Pour ce faire, il est important que les Etats dialoguent avec les autres parties prenantes, notamment les acteurs non gouvernementaux. Si le principe est louable, la pratique fait défaut; par exemple, dans une cinquantaine de pays, plus de 60% des syndicats d'enseignants ne sont pas ou peu consultés quant aux supports pédagogiques.

N. Bella a rappelé la responsabilité des Etats concernant les réglementations et les normes qu'ils doivent instaurer, suivre et appliquer aux institutions scolaires publics comme privés, surtout dans le contexte actuel où ces derniers prennent une place croissante dans le paysage éducatif: le nombre de pays avec plus de 10% d'enfants scolarisés dans les établissements privés est passé de 55 à 63 % entre 2010 et 2015.

Afin que la reddition des comptes en matière d'éducation se fasse de manière approprié, le rapport souligne la nécessité de permettre l'expression d'une voix démocratique : les gouvernements devraient laisser les médias traiter des questions éducatives. Si cela requiert un minimum de liberté d'expression, cela permet à la société civile de suivre ce que font les gouvernements et quand ils échouent, de le dire haut et fort. Pearson, société privée d'édition scolaire, a le monopole de l'éducation dans le monde, qui lui demande des comptes?

Une dizaine de questions très pertinentes ont suivi le débat et ont permis de témoigner de la mobilisation de la société civile sur la redevabilité des Etats en matière d'éducation.



PROGRAMME

LUNDI 23 OCTOBRE

9h00 - 10h30	Cérémonie d'ouverture Animé par <i>Cheikh Mbow</i> , coordonnateur national de la coalition des organisations en synergie pour la défense de l'éducation publique (COSYDEP) Bienvenue des hôtes • <i>Emile Tanawa</i>, directeur de l'Institut de la Francophonie pour l'Éducation et la Formation (IFEFF) • <i>Moussa Mbaye</i>, président du conseil d'administration de la COSYDEP • <i>Samuel Dembele</i>, président du conseil d'administration du Réseau africain de campagne sur l'éducation pour tous (ANCEFA) • <i>Fatimata Ba Diallo</i>, Conseillère aux politiques éducatives de la Conférence des ministres de l'Éducation des Etats et gouvernements de la Francophonie CONFEMEN Bienvenue des partenaires • <i>Frédérique Rolet</i>, Secrétaire générale du SNES-FSU [vidéo] • <i>Laurent Perez-Vidal</i>, conseiller de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France à Dakar Les effets de la marchandisation de l'éducation : approche globale et politique à travers une diversité des regards • <i>Luc Allaire</i>, secrétaire général du Comité Syndical Francophone de l'Education et de la Formation (CSFEF) • <i>Sonia Chebbi</i>, déléguée permanente de la Fédération Internationale des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (FICEMEA) • <i>Serigne Mbaye Thiam</i>, Ministre de l'Education Nationale du Sénégal
10h30 - 11h00	PAUSE - CAFÉ
11h00 - 13h00	Etat des lieux sur la marchandisation/privatisation de l'éducation : perspective historique et exemples de pays Animé par <i>Samuel Dembele</i> • L'histoire de la marchandisation de l'éducation, la transformation des inégalités scolaires et la remise en cause du droit à l'éducation, <i>Marie-France Lange</i>, sociologue et directrice de recherche à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) • La privatisation de l'école en Côte d'Ivoire, <i>Claude Koutou</i>, enseignant-chercheur à l'université de Cocody • Le Cameroun face à la privatisation de l'éducation, <i>Roger Kaffo Fokou</i>, secrétaire général du Syndicat National Autonome de l'Enseignement Secondaire (SNAES) • L'école marocaine : quel système éducatif pour quel projet de société ? <i>Ibtissam Mzibri</i>, secrétaire générale du Mouvement Anfass démocratique
13h00 - 14h00	PAUSE DÉJEUNER
14h00 - 15h15	ATELIERS [4 ateliers simultanés en table tournante] • Une éducation publique forte, rempart à la marchandisation de l'éducation, introduit par <i>Slim Ghriss</i>, délégué Afrique du nord du Syndicat Général de l'Enseignement de base (SGEB-UGTT) et animé par Hélène Rama, Présidente de Femmes Education Culture Santé et Développement en Afrique (FECSDA) • La régulation du secteur privé de l'éducation, introduit par <i>Mona Bernadel</i>, secrétaire aux affaires juridiques de l'Union Nationale des Normaliens-nes d'Haïti (UNNOH) et animé par Delphine Dorsi, coordinatrice exécutive de l'Initiative pour le Droit à l'Éducation • Inégalités, ségrégation et cohésion sociale, introduit par <i>Gratien Mokonzi</i>, chercheur à l'université de Kinsangani et animé par Sylvain Aubry, chercheur et conseiller juridique pour Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights Recrutement, conditions de travail et formation des personnels éducatifs , introduit par <i>Sidi Boudide</i> , Secrétaire Général de l'Enseignement Secondaire (SNES) et animé par <i>Jean-Hervé Cohen</i> , Président du Comité Syndical Francophone de l'Éducation et de la Formation (CSFEF)
15h15 - 15h55	• 2 ^e table tournante [thèmes identiques]
15h55 - 16h10	PAUSE - CAFÉ
16h10 - 16h50	• 3 ^e table tournante [thèmes identiques]
Soirée	REPAS COLLECTIF

MARDI 24 OCTOBRE

9h00 - 9h45	Restitution des ateliers des nappes tournantes par les rapporteurs de chaque table tournante
9h45 - 11h00	Perspectives étatiques et interétatiques Animé par <i>Solange Akpo-Gnandi</i> , chargée du renforcement des capacités des coalitions nationales francophones d'ANCEFA • <i>Karim Kabore</i>, directeur de l'éducation privée du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation du Burkina Faso • <i>Emile Brutus</i>, Secrétaire d'Etat à l'alphabétisation du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation professionnelle d'Haïti [à confirmer] • <i>Gwang-Chol Chang</i>, directeur (p.i) du bureau régional de l'UNESCO à Dakar : "Perspectives dans d'autres régions"
11h00 - 11h30	PAUSE - CAFÉ

→ → →

RENCONTRE FRANCOPHONE SUR LA MARCHANDISATION ET LA PRIVATISATION DE L'ÉDUCATION

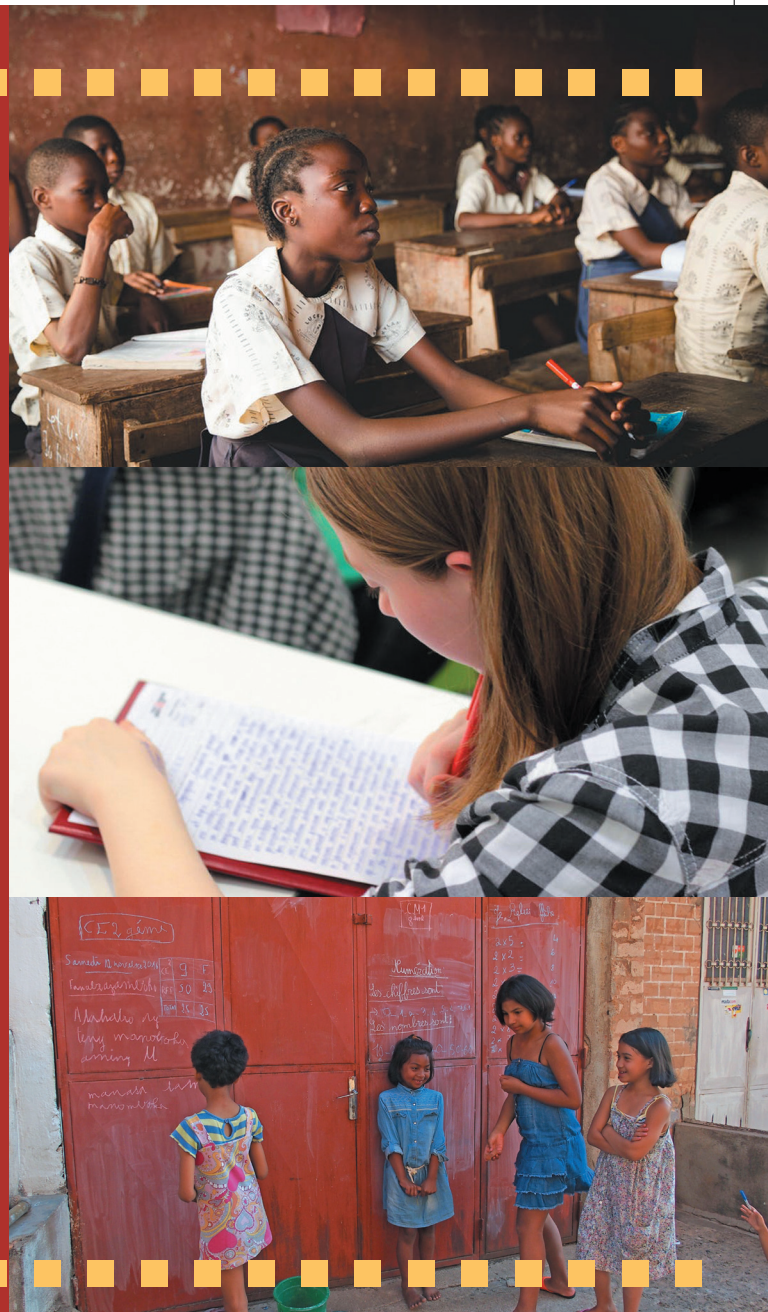
11h30 - 13h00	Lancement du Rapport mondial de suivi de l'éducation Animé par <i>Moussa Mbaye</i> , président du conseil d'administration de la COSYDEP <i>Nicole Bella</i> , statisticienne et analyste principale des politiques du rapport mondial de suivi sur l'éducation de l'UNESCO
13h00 - 14h30	PAUSE DÉJEUNER
14h00 - 15h30	ATELIERS SIMULTANÉS La marchandisation et la privatisation sont interrogées à travers les thèmes suivants : 1. Infrastructures et fournitures scolaires, introduit par <i>Charles Siaba Deli</i>, secrétaire général du Syndicat National de l'Enseignement Primaire Public de Côte d'Ivoire (SNEPPCI) et animé par <i>Carole Coupez</i>, déléguée nationale aux actions d'éducation à la citoyenneté et à la Solidarité de Solidarité Laïque 2. La marchandisation de l'éducation non-formelle : un processus aux formes multiples, introduit par <i>Isabelle Palanchon</i>, responsable du pôle Europe-International des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Actives (CEMEA) France et animé par <i>Mama Sow</i>, Président des CEMEA Sénégal 3. L'impact des politiques internationales sur les choix politiques éducatifs nationaux, introduit par <i>Luc Allaire</i> et animé par <i>Lily Neyestani</i>, Spécialiste de programme en charge de Politiques et planification de l'éducation de l'UNESCO 4. Les langues d'apprentissage, introduit par <i>Nabil Ferguenis</i>, chargé de la communication du Syndicat National Autonome des Personnels de l'Administration Publique (SNAPAP) et animé par <i>Solange Akpo</i> 5. Le numérique, introduit par <i>Pascal Gascoin</i>, chargé de mission numérique des CEMEA France et animé par <i>Line Camerlain</i>, vice-présidente de la Centrale des Syndicats du Québec 6. Les pays en conflits et en crise, introduit par <i>Mahamadou Ongoiba</i>, coordonnateur national de la Coalition des Organisations de la Société Civile pour l'Education Pour Tous au Mali et animé par <i>Delphine Dorsi</i> 7. Les écoles privées religieuses, introduit par <i>Hamidou Dia</i>, socio-anthropologue, chargé de recherche à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et animé par <i>Saïp Sy</i>, Administrateur National de Programme (Alphabétisation et éducation non formelle) à l'UNESCO Dakar 8. Les inégalités de genre, introduit par <i>Marie-France Lange</i> et animé par <i>Massiami Nathaly Soumahoro</i>, ActionAid International
15h30 - 16h00	PAUSE - CAFÉ
16h00 - 17h30	Introduction aux "Principes directeurs de droits de l'Homme relatifs aux obligations des Etats concernant les écoles privées" et discussion Animé par <i>Sylvain Aubry</i> et <i>Delphine Dorsi</i>
Soirée	REPAS
MERCREDI 25 OCTOBRE	
9h00 - 10h45	Ateliers de consultation sur les "Principes directeurs de droits de l'Homme relatifs aux obligations des Etats concernant les écoles privées"
10h45 - 11h15	PAUSE - CAFÉ
11h15 - 13h00	Ateliers de consultation sur les "Principes directeurs de droits de l'Homme relatifs aux obligations des Etats concernant les écoles privées"
13h00 - 14h00	PAUSE DÉJEUNER
14h00 - 15h30	Ateliers de consultation sur les "Principes directeurs de droits de l'Homme relatifs aux obligations des Etats concernant les écoles privées"
15h30 - 16h00	PAUSE - CAFÉ
16h00 - 17h30	Plénière de restitution et discussion
Soirée	REPAS COLLECTIF, COCKTAIL & ARTISTES
JEUDI 26 OCTOBRE	
9h00 - 10h00	Quelles stratégies pour le réseau francophone ? TRAVAUX DE GROUPE [4 ATELIERS SIMULTANÉS]. Animés par : • <i>Sonia Chebbi</i> • <i>Solange Akpo</i> • <i>Aminata Dieye</i>, Coordinatrice de Programme Education aux Droits Humains, Amnesty International • <i>Bakary Badiane</i>, Président de la Fédération nationale des associations de parents d'élèves (FENAPES)
10h00 - 10h30	PAUSE - CAFÉ et mise en commun des idées sur quatre tableaux sur lesquels chacun manifestera ses priorités
10h30 - 11h30	Quelles stratégies pour le réseau francophone ? Animé par <i>Samuel Dembele</i> Restitution des travaux de groupe et discussion plénière
11h30 - 12h30	Réflexions sur l'action accomplie et les prochaines étapes du travail collectif Animé par <i>Delphine Dorsi</i>
12h30 - 13h00	Clôture • <i>COSYDEP</i> • <i>ANCEFA</i> • <i>Mona Laroussi</i>, Directrice adjointe de l'IFEF • <i>Awa Wade</i>, vice-présidente Sud du Comité Syndical Francophone de l'Education et de la Formation (CSFEF) et déléguée d'Afrique de l'Ouest de l'Union démocratique des enseignants et enseignantes (UDEN) • <i>Mamadou Talla</i>, Ministre de la formation professionnelle du Sénégal

RENCONTRE FRANCOPHONE SUR LA MARCHANDISATION ET LA PRIVATISATION DE L'ÉDUCATION

DAKAR

23 - 26 OCTOBRE 2017

nevendezpasleducation.org



ORGANISÉ PAR :



The Global Initiative
for Economic, Social and Cultural Rights



EN PARTENARIAT AVEC :

